



Le 4 mars 2009

Mme Élise Naud
Secrétaire de commission
Office de consultation publique de Montréal

PROJET DE RÉAFFECTATION DU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

Mémoire sur la propriété située au 1420, boulevard du Mont-Royal

Suite à l'invitation de l'Office de consultation publique de Montréal de donner un avis sur le projet de règlement portant sur l'édifice situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine de l'Université de Montréal bâti souhaite déposer ce mémoire. La Chaire est un centre de recherche dans le domaine de la conservation, de la mise en valeur et de la gouvernance du patrimoine bâti. Il regroupe des chercheurs-professeurs de l'École d'architecture et de la Faculté de l'aménagement.

Notre commentaire dans ce dossier s'articule dans le contexte de la recherche récemment effectuée par la Chaire sur les valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal. Pour votre information, ce document est disponible sur le site web de la Chaire à l'adresse suivante : www.patrimoinebati.umontreal.ca

Au moment de la réalisation de cette recherche, l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus n'a pas été prise en compte étant donné sa vente conditionnelle par l'Université. Nos recherches nous ont néanmoins permis de situer cet édifice dans un contexte historique particulier, soit celui relatif à l'acquisition par l'Université de Montréal d'anciens édifices religieux. Ces consultations publiques nous sont donc apparues comme une opportunité d'appliquer la méthodologie d'évaluation développée pour l'étude et ce, dans le but de déterminer les valeurs historiques, architecturales et paysagères de cette propriété. Nous sommes pleinement conscients que certains documents disponibles sur le site internet énoncent des valeurs patrimoniales pour ce site. Nous sommes d'avis que notre propos est complémentaire.

L'expansion de l'Université de Montréal par l'acquisition des édifices religieux

Rappelons que c'est en 1924 que l'Université de Montréal acquiert la carrière Bellingham au flanc nord du mont Royal dans le but de déménager ses activités du centre ville à ce site. Suivant les plans d'aménagement proposés par l'architecte Ernest Cormier,



CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

l'Université entreprend une implantation progressive du campus, ralentie par des difficultés financières. Ce n'est qu'en 1943 que le Pavillon principal (Pavillon Roger-Gaudry) ouvre ses portes.

Au début des années 1960, l'Université de Montréal amorce une longue période de développement intensif. De nombreux projets d'envergure et des aménagements paysagistes sont implantés au campus au cours des années 1960 et 1970. Au même moment, l'Université acquiert d'autres bâtiments institutionnels religieux situés à proximité du campus, témoignant d'une intégration des écoles spécialisées et des cours classiques aux universités. En 1967, elle achète l'édifice qui porte de nos jours le nom de Pavillon Marguerite-d'Youville, un immeuble construit par la Congrégation des Sœurs grises pour siéger la Faculté des sciences infirmières. En 1968, l'énorme bâtiment érigé en 1959 pour la Congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus devient le Pavillon Marie-Victorin. La même année, l'Université loue le couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée conception pour installer sa toute nouvelle Faculté de l'aménagement. Elle acquiert l'édifice en 1995. Finalement l'École de musique et la salle Claude-Champagne, toutes deux construites en 1961 par les Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus pour encourager l'enseignement de la musique, deviennent affiliées à l'Université en 1968. L'achat en 2003 par l'Université de l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus s'inscrit donc dans la continuité historique du développement du campus principal.

Les valeurs patrimoniales de l'édifice du 1420, boulevard du Mont-Royal

La valeur historique

La valeur historique de l'édifice repose sur le fait qu'il constitue un témoin important de l'implantation de la communauté des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus dans ce secteur du mont Royal. Son implantation fait partie de l'ensemble des institutions installées sur le flanc nord de la montagne, dont plusieurs ont été érigées par la communauté religieuse. En effet, après la construction de cet édifice en tant que maison-mère de la communauté en 1923, les religieuses font construire l'ancien collège Jésus-Marie (1959), l'ancienne école de musique Vincent-d'Indy et la salle Claude-Champagne (tous deux en 1961).

La valeur architecturale

La valeur patrimoniale de cette construction repose également sur ses qualités architecturales. Il présente un gabarit impressionnant se voulant le reflet de l'importance de l'Œuvre des religieuses à cette époque. Par ailleurs, la composition architecturale de ses façades extérieures, marquée de l'influence du style Beaux-Arts, en font un bâtiment



représentatif de l'architecture des édifices conventuels du moment. Enfin, la grande qualité artistique et spirituelle de sa chapelle s'inscrit dans la continuité de la tradition en architecture religieuse québécoise de conférer aux espaces réservés au culte un caractère unique.

La valeur paysagère

La valeur paysagère de l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus est principalement contextuelle. La qualité du lieu est attribuable au fait qu'il soit un repère exceptionnel dans le paysage environnant. La qualité exceptionnelle du lieu est aussi attribuable à la présence du boisé Saint-Jean-Baptiste qui contribue au sentiment d'être dans la montagne, principalement depuis la partie arrière du bâtiment. De plus, le boisé crée un écrin végétal remarquable pour l'édifice.

Il est à souligner que la composition des aménagements paysagers est globalement intègre à l'exception d'une portion de l'escalier central qui se trouvait sur le talus et qui a disparu. La sobriété de la composition répond aux principes d'aménagement fonctionnels des institutions de l'époque, incarnés notamment par une entrée véhiculaire en demi-cercle, une rangée d'arbres le long de la propriété et une statue religieuse.

La conservation des valeurs patrimoniales du 1420, boulevard Mont-Royal

Les valeurs patrimoniales de ce lieu se traduisent physiquement par des éléments caractéristiques relatifs à son architecture et au paysage de son site. Dans le but de ne pas les compromettre, toute intervention devrait viser la conservation à long terme des éléments suivants :

- la composition des façades extérieures et ce, tant les matériaux utilisés, les assemblages, que les ouvertures;
- la volumétrie de l'ensemble du bâtiment et son plan;
- les espaces intérieurs de grande qualité, soit l'entrée principale et la chapelle;
- le dégagement visuel de l'édifice;
- le boisé situé en arrière du bâtiment;
- la sobriété des aménagements paysagers.

Quant à la conservation de ces valeurs patrimoniales, nous recommandons l'utilisation des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2003). Les normes visent à promouvoir des pratiques de conservation responsables et une cohérence philosophique aux projets. Elles fournissent un cadre aux prises de



décision essentielles sur les caractéristiques d'un lieu patrimonial, décrivant les principes et les pratiques propices à la conservation à long terme.

L'approche la plus appropriée pour le projet de développement du 1420, boulevard du Mont-Royal, serait une approche mixte de **préservation** pour les éléments patrimoniaux et de **réhabilitation** pour les autres aspects. La **préservation** comprend la protection, l'entretien et la stabilisation de la forme existante, des matériaux et de l'intégrité d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tout en protégeant la valeur patrimoniale. Selon les *Normes*, la **préservation** doit être considérée comme le traitement principal lorsque les matériaux, les particularités et les espaces du lieu patrimonial sont essentiellement intacts. La **réhabilitation** suppose agir avec discernement lors de l'adaptation d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, en vue d'un usage continu ou d'une nouvelle utilisation contemporaine et compatible avec le lieu, tout en protégeant la valeur patrimoniale. On propose la réhabilitation en tant que traitement principal lorsqu'on prévoit faire des modifications au lieu patrimonial pour en faire une nouvelle utilisation. Une bonne réhabilitation peut revitaliser les liens et les contextes avec les valeurs architecturales et paysagères.

Finalement, nous terminerions en ajoutant que l'appropriation du patrimoine constitue un aspect important de sa conservation à long terme. Nous invitons ainsi les commissaires de l'OCPM à être attentifs aux soucis exprimés par certains des citoyens quant à la pérennité du lieu, en particulier de la chapelle. Ces inquiétudes se veulent le reflet d'un sentiment d'appartenance qui, comme on le sait constitue une des conditions sine qua non à la conservation du patrimoine. L'appropriation se cultive et se perpétue par un accès au lieu patrimonial. Advenant la transformation du lieu, il serait important d'assurer cet accès public. Nous comptons sur la collaboration de l'ensemble des intervenants dans ce dossier, tant la Ville de Montréal, le ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine du Québec que le propriétaire de l'édifice pour veiller à cet aspect important de la conservation des valeurs patrimoniales de l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Marie-et-de-Jésus.

Ce mémoire a été préparé en collaboration avec Mme Claudine Déom, professeure adjointe de l'École d'architecture et Mme Nicole Valois, professeure adjointe de l'École d'architecture de paysage, de la Faculté de l'aménagement.

Christina Cameron
Professeure titulaire et Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
École d'architecture, Faculté de l'aménagement